

Séance du Conseil général du mardi 28 mars 2017

Réponse à la question écrite n° 19 du groupe PCSI+RC

Intitulée : "À propos de la classe à degrés multiples de Soulce-Undervelier"

Les décisions parlementaires de ces dernières années et les changements au service de l'Enseignement relance les cartes dans les Ecoles de nos contrées jurassiennes. Le maintien ou la création de classes à degrés multiples dans les cercles scolaires ne dépend pas des décisions uniques des autorités communales.

La possibilité d'ouvrir une ou des classe(s) à degrés multiples se base sur une modification de la loi sur l'Ecole obligatoire. Cette démarche dépend maintenant des autorités cantonales qui doivent étudier des options sur le territoire jurassien pour répondre à la motion acceptée par le Parlement. La réflexion est en cours et reste du ressort du service de l'enseignement cantonal (SEN) après consultation des commissions d'écoles et des préavis des conseils communaux.

Pour l'exécutif communal de Haute-Sorne, la gestion du cercle scolaire doit être laissée à sa commission d'école et à sa direction. Le CC s'assure du bon fonctionnement des divers sites scolaires sur son territoire. Il doit bien sûr assurer la bonne tenue des bâtiments et des locaux. Il peut être appelé à se prononcer sur de ouvertures et des fermetures de classes.

Suite à la séance avec le service cantonal du 25 janvier dernier, le conseil communal a accepté de soutenir la proposition du SEN de mener un projet pilote de classes à degrés multiples dans différents sites du canton. Les parents de Soulce/Undervelier ont, à maintes reprises, manifesté cette volonté de maintenir une classe à Soulce selon les effectifs actuels. Ils sont majoritairement favorables à ce projet et l'ont fait savoir à différentes instances.

S'il est vrai que le conseil communal a donné sa décision positive très rapidement au SEN, il en convient de clarifier qu'il ne s'est pas penché sur la durabilité du projet, s'il allait aboutir, si les effectifs à venir restent suffisants et sans connaître le quota minimum qui serait fixé par classe à degrés multiples.

La proposition d'ouvrir une classe pilote à Soulce, est une des trois propositions retenues pour le Jura. Le SEN a consulté la CE et la commune suite de quoi il étudiera les différentes situations. La commission d'école a aussi soutenu ce projet dans sa séance.

La situation actuelle et le déplacement des élèves 4P-8P à Glovelier, se passe bien et nous avons pu entendre que les parents concernés étaient satisfaits. Mais nous comprenons aussi la volonté des parents des deux villages de maintenir une école dans la localité. Depuis 2013, nous avons toujours défendu l'essor de nos villages et l'attrait qu'une école peut avoir sur sa vie sociale. Néanmoins, nous devons aussi nous assurer que les parents, élèves, enseignants et les instances scolaires, soient favorables à ce modèle pédagogique, qui, sans l'engagement de tous les acteurs et accompagné par le service de l'enseignement, irait à l'échec pour les élèves. Nous devons aussi veiller au coût engendré par cette solution.

Le CC a donné son accord de principe d'un point de vue purement politique. Il attend des analyses plus approfondies sur le projet pilote et ses conclusions, avant de formuler un avis définitif.

C'est à ce moment-là que les autorités scolaires et les partenaires de l'Ecole pourront examiner la situation, avec les autorités cantonales et communales pour se déterminer en toute connaissance de cause sur l'opportunité de créer des classes à degrés multiples dans le cercle scolaire de Haute-Sorne et dans le Jura. Entendu que le parlement devra lui aussi se prononcer et modifier la loi sur l'Ecole obligatoire en ce sens.

La porte reste ouverte sur toutes les solutions qui découleront des évaluations à mener et de la décision finale du SEN.

A ce jour, nous n'avons pas reçu la décision formelle du SEN quant à savoir si le projet pilote de Soulce est retenu.